

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le 31/05/2024

ID : 040-214002842-20240528-20240528_02-DE



DEPARTEMENT DES LANDES (40)

VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE



24 avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21
contact@tyrosseville.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MAI 2024

N° 20240528_02

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le vingt-deux mai, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, **sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 22 mai 2024
Nombre de présents	21	Date d'affichage	Du 31.05 au 01.08.2024
Nombre de pouvoirs	7	Secrétaire de séance <i>(conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)</i>	M. Pierre LAFFITTE
Suffrages exprimés	28	Rapporteur	M. Régis GELEZ, Maire
Nomenclature	1.2	Certifiée exécutoire	Le 31 mai 2024

PRESENTS : M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, M. Thierry ZALDUA, M. Joffrey ROMAIN, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Béatrice DUCASSE, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, Mme Fusilha DESTENABE, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE,

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, à M. LE MAIRE ; M. Guy LUQUE, à M. Pierre LAFFITTE ; M. Bruno LAGRAVE, à M. Daniel GAUYAT ; Mme Céline WAGNIART, à Mme Christine GAYON ; Mme Adeline COUMAILLEAU, à Mme Emmanuelle BRESSOUD ; Mme Coralie LECOLIER, à Mme Marielle LABERTIT ; M. Thomas CASAMAYOU, à M. Gilles DOR

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Christelle ELOZEGUY

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

OBJET : RAPPORT ANNUEL DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES ARENES EN 2023

Conformément à [l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales](#), dès la communication du rapport mentionné à [l'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016](#) susmentionnée (le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, y compris dans le cas prévu au III de l'article 6 de la présente ordonnance, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public), son examen est mis à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le 31/05/2024

ID : 040-214002842-20240528-20240528_02-DE



L'association AUDAZ PRODUCTIONS a produit à la Commune le rapport joint comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public pour la gestion des Arènes Marcel Dangou et un rapport technique et artistique.

Après avoir écouté le rapporteur en son exposé et en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1411-3,

VU l'article 52 de l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE du rapport artistique et financier 2023 de l'Association AUDAZ PRODUCTIONS ci-annexé.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.



Le Maire,
Régis GELEZ.

Le secrétaire,
Pierre LAFFITTE.

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le 31/05/2024

ID : 040-214002842-20240528-20240528_02-DE



COMPTE RENDU FINANCIER 2023

	CORRIDA	TIENTA	TOTAL
1/- PRODUITS			
1610 Entrées payantes	63 418,00 €	- €	63 418,00 €
Viande	600,00 €	- €	600,00 €
Bar et tombola	100,00 €	600,00 €	700,00 €
Landes Emotions (bénéfices)	2 550,00 €		
Subvention UVTF	4 000,00 €		4 000,00 €
Sous-total 1	70 668,00 €	- €	70 668,00 €
2/- CHARGES			
Toros (toros - transport - sobrero - abattage - mayoral - ...)	20 000,00 €	600,00 €	20 600,00 €
Toreros	33 000,00 €	200,00 €	33 200,00 €
Publicité	5 200,00 €	- €	5 200,00 €
Assurance et Responsabilité Civile	1 100,00 €	200,00 €	1 300,00 €
Organisation arènes (cavalerie , arrastre...)	4 900,00 €	- €	4 900,00 €
Impôts et taxes (TVA - SACEM - Impôts -etc)	900,00 €	- €	900,00 €
Sécurité sociale espagnole et française	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
Frais divers	500,00 €	300,00 €	800,00 €
Sous-total 2	75 600,00 €	1 300,00 €	76 900,00 €
RESULTAT BRUT	- 4 932,00 €	- 1 300,00 €	- 6 232,00 €
CONVENTION	300,00 €	- €	300,00 €
RESULTAT ECONOMIQUE	- 5 232,00 €	- 1 300,00 €	- 6 532,00 €



COMPTE RENDU DE LA TEMPORADA 2023 à ST VINCENT DE TYROSSE

PREAMBULE

Le présent rapport, à caractère technique, artistique et financier, concerne l'exploitation des arènes de ST VINCENT DE TYROSSE pour la temporada 2023.

Cette gestion a été déléguée à l'association AUDAZ Productions par la Commune de Tyrosse dans le cadre d'un contrat de délégation.

Ce rapport a pour objet de satisfaire aux obligations contractuelles d'informations annuelles précisées par l'article L 1411-3 du CGCT.

I/COMPTE RENDU TECHNIQUE

♦ Dans son offre, l'association AUDAZ Productions avait pris l'engagement d'organiser dans le cadre des fêtes une corrida de toros. En 2023, celle-ci s'est déroulée le dimanche 16 juillet.

En concertation avec la CTEM, les élevages évoqués, SAN SEBASTIAN, MARGE, TURQUAY et PAGES MAILHAN, furent tous visités du 2 au 4 mars.

A l'issue de ces visites, le choix s'est porté unanimement sur le lot de PAGES MAILHAN suite à son immense triomphe de 2021 et 2022 avec une présentation irréprochable.

Concernant la terna de toreros, les représentants de la CTEM et l'association AUDAZ Productions décidèrent mi-avril de revenir à un cartel plus classique avec MORENITO DE ARANDA, le héros de Vic, torero de Madrid, chef de lidia exemplaire (9 oreilles à las ventas), JUAN LEAL, matador triomphateur à Bayonne et Nîmes, et ISAAC FONSECA, un des jeunes diestros les plus talentueux de sa génération, révélation de Pampelune et vainqueur de la copa Chenel.

♦ On note aussi que l'engagement de maintenir le prix des places pour les deux spectacles au même tarif qu'en 2022 a été tenu, avec la gratuité pour tous les moins de 25 ans grâce à l'opération école d'Aficion en partenariat avec l'UVTF.

♦ En ce qui concerne la publicité, l'association AUDAZ Productions se félicite, une année encore, de la confiance et de la parfaite collaboration rencontrées avec les services municipaux, la CTEM et l'association Fêtes et animations. Cette collaboration a aussi permis à une société privée d'améliorer notre couverture publicitaire par l'engagement de la société média diffusion qui a sillonné, 15 jours durant, notre région pour y apposer 2.000 affiches et distribuer 20.000 affichettes sur la côte landaise, Dax et Bayonne.

De plus, 30 panneaux en 120 x 80 cm, financés par l'association AUDAZ Productions et posés par les employés de la Ville, ont permis de diffuser la corrida de toros.

Une des satisfactions de la saison vient de la couverture de la corrida par France Bleu Gascogne et Sud-Ouest via son supplément notamment. Cet effort supplémentaire a eu des répercussions importantes pour la Commune y compris sur les sites spécialisés, de telle sorte qu'elle a rayonné à l'international.

L'autre point fort fut notre présence accrue dans tous les réseaux sociaux via la page Facebook des arènes, twitter ou instagram en collaboration avec le service communication de la Mairie.

II/- COMPTE RENDU ARTISTIQUE DE LA CORRIDA

La corrida 2023 a tenu ses promesses sur le plan ganadero et artistique. Elle fut très intéressante de par la qualité des six toros quasiment tous propices au triomphe. Cette course a surtout séduit par son comportement noble, mobile ; malheureusement les toreros furent maladroits épée en main, ce qui les priva d'un triomphe majuscule pour deux d'entre eux.

Les trois matadors proposèrent en effet une prestation d'un grand niveau avec un engagement irréprochable.

Morenito de Aranda composa au premier exemplaire de Pages-Mailhan une faena profonde et très intense hélas non récompensée, puis fit un grand effort très professionnel face au seul toro impossible et decasté de la corrida.

Juan Leal fut ovationné pour une prestation sérieuse, basée sur l'engagement et une tauromachie à très courte distance portant sur le public ; malheureusement l'épée le priva d'un triomphe important.

Quant à Isaac Fonseca, il a séduit comme à son habitude avec un immense charisme ; un torero spectaculaire qui lui permit de couper un total de deux oreilles au meilleur lot de la course et sortir en triomphe en dépit de quelques limites techniques.



III/BILAN

a) Les satisfactions

- Relancer les arènes, avec une belle dynamique et une fréquentation en hausse.
- Relations nouvelles et accrues avec le quotidien SUD OUEST et France Bleu.
- Notre présence accrue de tous les instants sur les réseaux sociaux.
- Relations excellentes de partenaire avec la Mairie et son service communication.
- Une billetterie en ligne indispensable car très adaptable et dans l'actualité.
- Plus de 150 jeunes de moins de 25 ans présents à la corrida (partenariat UVTF).
- Relations sincères et de confiance avec la CTEM, le Comité des fêtes et le CTT.
- La tiente gratuite aux arènes pour l'annonce des cartels fut un grand succès.
- Landes émotions le 2 août fut un succès et permit de générer quelques bénéfices.
- Une corrida fort intéressante due à la qualité du bétail avec, pour la troisième année consécutive, un triomphe majeur d'un matador dans nos arènes.

b) Les regrets

- Une fréquentation de la corrida en hausse mais à accroître, notamment en attirant plus de Tyrossais et de locaux aux arènes (réflexion à mener sur ce problème),
- Aucune entreprise locale n'a souhaité participer à un partenariat avec nos arènes,
- La buvette du dimanche n'a généré aucun bénéfice,
- Suite au déficit de notre association de 15 232 euros cette année, nous sommes encore obligés de renégocier avec les professionnels et de combler le déficit avec nos deniers personnels pour la quatrième année consécutive.

c) Les souhaits pour 2024

- Réadapter le cahier des charges en adéquation avec les réalités économiques actuelles avec une participation financière de la Mairie sous forme de subvention ou d'achat de places,
- Penser un calendrier favorable sans concurrence à moyen et long termes,
- Développer les partenariats, les fonds privés sont devenus indispensables,
- Développer une bodega et un réceptif partenaire dans le parc afin de générer des fonds pour l'association,
- Poursuivre la gestion rigoureuse des invitations,
- Réaménager des corrales afin de pouvoir accueillir 8 toros et surtout améliorer la sécurité des intervenants,
- Plus coopérer avec les offices du tourisme, entreprises, associations, environnants afin de communiquer plus, mieux et avoir d'autres points de ventes.